

# BUDGET PRIMITIF 2025

## VILLE DE MIONS

### CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2025



## AVANT-PROPOS :

- La vote du budget primitif fait suite au débat d'orientation budgétaire (« DOB ») du dernier conseil municipal du 16 janvier 2025. Les orientations proposées dans le rapport d'orientation budgétaire sont respectées, et aucun élément significatif n'est à souligner depuis la dernière séance, même si des montants ont cependant pu être ajustés.
- Le budget primitif 2025 (« BP 2025 ») est voté et équilibré avec une reprise anticipée du résultat 2024. Cette reprise fait l'objet d'une délibération spécifique. Les restes à réaliser 2024, en dépenses et en recettes, sont également reportés dès ce budget primitif 2025.
- Le montant proposé dans la colonne « budget précédent » de la maquette budgétaire correspond au budget primitif 2024. Par ailleurs, à titre de comparaison dans cette note de synthèse, la notion de « crédits votés » sur l'exercice 2024 correspond au budget primitif, décisions modificatives, ainsi que des mouvements de crédits réalisés par l'ordonnateur à l'intérieur des chapitres.

→ *Les montants réalisés sur l'exercice 2024 sont communiqués au Conseil municipal à titre de repère. Ils seront mis au vote du Conseil municipal, par la présentation du compte administratif 2024, lors d'une prochaine séance.*

- A titre de définition :
  - Les opérations d'ordres sont des opérations comptables sans flux financier (ni encaissement, ni décaissement).
  - Les opérations réelles sont des opérations comptables liées à des flux financiers (décaissement ou encaissement).

## PREAMBULE

La reprise anticipée des résultats a fait l'objet de délibérations spécifiques dont la synthèse pourrait être la suivante.

| <b>1/ Le résultat prévisionnel tient compte de l'exécution du budget de l'année 2023 :</b> |                 |                 |                     |
|--|-----------------|-----------------|---------------------|
| <i>POUR MÉMOIRE</i>  |                 |                 |                     |
| <i>RESULTATS DE 2023</i>   | <i>DEPENSES</i> | <i>RECETTES</i> |                     |
| <i>Report en section de fonctionnement (002)</i>   |                 | 3 263 824,93    |                     |
| <i>Report en section d'investissement (001)</i>  | 454 330,98      |                 |                     |
|  |                 | +               |                     |
| <b>2/ Le résultat de l'exécution du budget de l'année 2024 est le suivant :</b>            |                 |                 |                     |
| <b>REALISATIONS 2024</b>   | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |                     |
| Section de fonctionnement  | 16 583 473,20   | 17 626 629,98   | 1 043 156,78        |
| Section d'investissement   | 4 866 182,13    | 3 090 410,69    | -1 775 771,44       |
| <b>TOTAL Résultat 2024</b>   |                 |                 | <b>-732 614,66</b>  |
| <b>3/ L'excédent global de clôture est ainsi de :</b>                                      |                 |                 |                     |
| <b>REALISATIONS 2024</b>   | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |                     |
| Section de fonctionnement  | 16 583 473,20   | 20 890 454,91   | 4 306 981,71        |
| Section d'investissement   | 5 320 513,11    | 3 090 410,69    | -2 230 102,42       |
| <b>TOTAL Résultat 2024</b>   |                 |                 | <b>2 076 879,29</b> |
| <b>3/ Les restes à réaliser seront reportés sur l'année 2024 sont les suivants :</b>       |                 |                 |                     |
| <b>A REALISER SUR 2025</b>   | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |                     |
| Section de fonctionnement  |                 |                 | 0,00                |
| Section d'investissement   | 804 161,82      | 625 761,50      | -178 400,32         |
| <b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2025</b>                                      |                 |                 | <b>-178 400,32</b>  |
| <b>5/ Le besoin d'affectation en 1068 est le suivant :</b>                                 |                 |                 |                     |
|  | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |                     |
| En Investissement  | 6 124 674,93    | 3 716 172,19    | -2 408 502,74       |
| <b>PROJET D'AFFECTION DU RESULTAT</b>  |                 |                 |                     |
| Report en section de fonctionnement (002)  |                 |                 | 1 898 478,97        |
| Report en section d'investissement (001)   |                 |                 | 2 230 102,42        |
| <b>1068 (RRI)</b>  |                 |                 | <b>2 408 502,74</b> |

Ces éléments ont été intégrés dans la présentation suivante et dans la maquette budgétaire BP 2025 soumise au vote.

## BUDGET PRIMITIF 2025

### PRESENTATION SYNTHETIQUE

- **Section de fonctionnement : 20 041 305,97€**
  - **Dépenses de fonctionnement :**
    - *Dépenses réelles : 16 107 873,68 €*
    - *Dépenses d'ordres : 3 933 432,29 €*
  - **Recettes de fonctionnement :**
    - *Recettes réelles : 18 048 827,00 €*
    - *Recettes d'ordres : 94 000,00 €*
    - *Excédent antérieur anticipé : 1 898 478,97 €*
- **Section d'investissement : 9 062 660,59 €**
  - **Dépenses d'investissement :**
    - *Dépenses réelles : 6 638 558,17 € (y compris Restes à réaliser)*
    - *Dépenses d'ordres : 194 000 €*
    - *Déficit antérieur anticipé : 2 230 102,42 €*
  - **Recettes d'investissement :**
    - *Recettes réelles : 2 620 725,56 € (y compris restes à réaliser)*
    - *Recettes d'ordres : 4 033 432,29 €*
    - *Affectation du 1068 : 2 408 502,74 €*

# BUDGET 2025

## PRESENTATION DETAILLEE

### 1. Section de fonctionnement

- Une hausse des dépenses réelles de 1,23 % par rapport au voté 2024 (pour rappel, BP et DM), soit 16,1M
- Une hausse des recettes réelles de 2,77 % par rapport au voté 2024.

#### a) Des dépenses de fonctionnement contenues pour un maintien d'un service public de qualité

Pour rappel l'ensemble des services publics de la commune est en régie interne : le choix d'une maîtrise du service rendu et de la production d'un service public de qualité.

Cette organisation a nécessairement des impacts sur le 012 – charges de personnel mais des économies réalisées sur le chap 011 – charges courantes.

Le budget 2025 - section de fonctionnement, se veut tourné vers l'usager, dans un souci de modernisation de l'administration et du service public rendu, et une valorisation du cadre de vie.

#### ➤ **Chap 011 – charges à caractère général**

3 523 365 € : + 0,55 % rapport au voté 2024

Une optimisation des couts de l'énergie permet d'absorber les hausses d'autres dépenses.

Une volonté d'accentuer les dépenses d'entretien des espaces verts (augmentation des surfaces à entretenir après rétrocession par la métropole, entretien des nouvelles cours d'écoles, intégration du complexe sportif mangtemps, poursuivre la qualité du cadre de vie...) : + 70 000€

Intégration du cout de la maison de soin (loyers et fluides) : + 70 000€

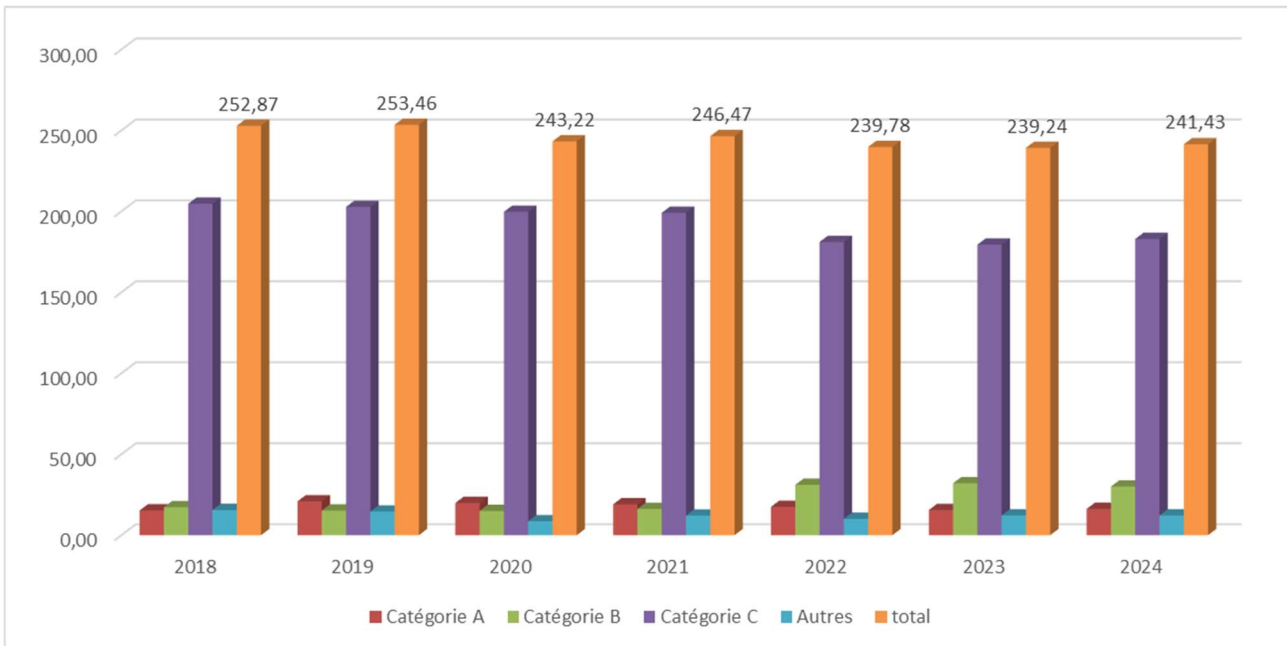
#### ➤ **Chapitre 012 – charges de personnel**

10 840 198,68 € : + 3,27% par rapport au voté 2024

Cette estimation tient compte de l'intégration du GVT et de nouvelles mesures de l'Etat sur les cotisations salariales (décret du 1<sup>er</sup> février 2025).

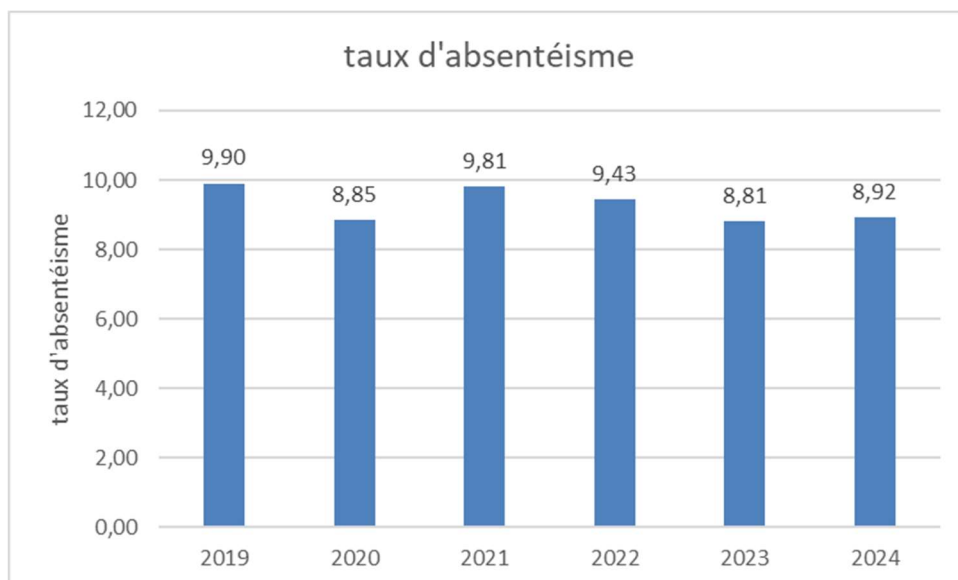
Cette augmentation, mesurée, est le résultat d'une augmentation générale des rémunérations en France et dans la fonction publique mais aussi en raison d'une plus faible vacance des postes avec moins de mouvements de personnels (attractivité de la commune).

En effet le nombre de poste au sein des services de la ville reste stable mais le nombre d'équivalent temps plein sur une année complète augmente légèrement.



Ce graphique permet de souligner que le nombre d'ETP a diminué depuis 2018 d'une dizaine d'équivalents temps plein alors que les services proposés à la population n'ont pas été réduits. Démontre le sérieux de la gestion des effectifs avec un questionnement continu sur la pertinence de remplacer poste pour poste et de revoir l'organisation des services pour proposer un service public de qualité.

La ville travaille également sur la réduction de l'absentéisme au sein des services en travaillant sur la qualité de vie au travail, en proposant des formations en intra adaptées aux besoins des services mais aussi en achetant du matériel ergonomique afin de réduire l'usure professionnelle. Ainsi le travail réalisé par la direction des ressources humaines avec l'aide des services, porte ses fruits et une baisse du taux d'absentéisme est constaté. La ville poursuivra ses actions en faveur de la santé au travail et dans l'amélioration des conditions de travail.



L'augmentation prévue pour l'année 2025 de la masse salariale s'explique par plusieurs éléments :

- une augmentation des cotisations CNRACL décidée par le gouvernement (décret du 01 février 2025) dont le coût est estimé à 90 000 euros
- une augmentation des cotisations ursaff
- le Glissement Vieillesse technicité qui est estimé à près de 2 %.

### ➤ **Chapitre 014 – atténuation de produits**

521 000€ : -25% par rapport au voté 2024

En attente des données fiscales pour affiner le cout de la pénalité SRU (341 000€)

Une contribution du FPIC de 180 000€ alors que dans le même temps, la DGF continue de diminuer.

### ➤ **Chap 65 : autres charges de gestion courante**

1 023 310 € : + 7,40 % par rapport au voté 2024

Les subventions aux associations en légère hausse de 9%, soit 206 010 €. La commune continue de soutenir les associations, véritables acteurs de la dynamique de territoire, en versant des subventions directes mais également par :

- la mise à disposition des équipements publics de la ville
- La mise à disposition de mini-bus pour les déplacements
- La mise à disposition des supports de communication (panneaux lumineux, mions mag, création de flyers et d'affiches...)
- L'accompagnement de la ville au quotidien (accueil, accompagnement dans les formations, dans la logistique des prêts de salle et d'équipements sportifs, dans la création d'outils de communication, présence aux manifestations...)

Concernant le CCAS, un maintien de la subvention de 500 000€ dans l'attente de financements de l'ARS possibles notamment pour le financement du poste de chargée de mission santé.

Il en va de même pour la maison des aidants, où un soutien financier est attendu des caisses de retraites complémentaires et de la Métropole.

A noter que ce soutien sera complété par une subvention d'équipement de 35 000€ pour la maison des aidants (voir infra).

La ville restera en soutien du CCAS en tant que de besoin si les partenaires extérieurs ne devaient pas apporter leur contribution.

Les indemnités élus restent stables : 183 000€

Enfin, dans un objectif de modernisation de l'administration, un renforcement des dépenses informatiques (droits d'utilisation, informatique...) est programmé, pour un montant de 67 000€. Ces outils contribueront à faire entrer la collectivité dans l'ère de l'IA et l'adaptation des outils du

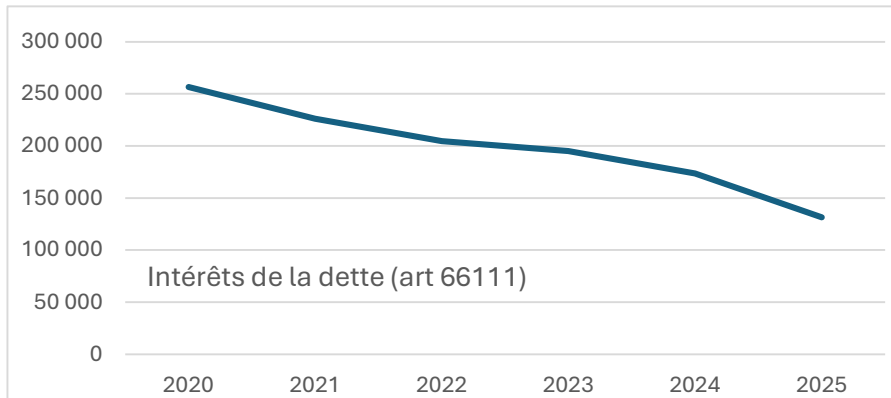
quotidien pour une plus grande efficacité du service public. Ces dépenses seront couplées à des dépenses en formation du personnel et prestation d'accompagnement.

➤ **Chap 66 : intérêts de la dette**

150 000€, soit -28% par rapport au voté 2024

Poursuite d'une maîtrise de la dette afin de préserver les capacités d'investissement à venir.

135 000 € consacrés aux intérêts, soit une dépense d'intérêt de 9,75 € par habitant (contre 35€ en 2013).



Les 135 000€ sont complétés par 15 000 € d'ICNE.

➤ **Chap 67 : charges spécifiques**

15 000 € votés au titre des dépenses exceptionnelles

➤ **Chap 68 : Dotations aux provisions**

35 000€, notamment pour une provision de charge de 30 000€ dans le cadre du contentieux de l'appel en garantie de la MGEGL

➤ **Chap 042 : Dotations aux amortissements (dépenses d'ordres)**

970 000€, qui viendront financer les investissements

➤ **Chap 023 : virement à la section d'investissement (dépenses d'ordres)**

2 963 432,29 €, qui viendront équilibrer la section d'investissement

**Total des dépenses de fonctionnement :**

**20 041 305,97 €**



## **b) Les recettes de fonctionnement :**

Un budget marqué par la volonté de préserver le pouvoir d'achat des miolands sans hausse des prix des services et sans hausse des taux de la fiscalité malgré un contexte incertain national incertain.

### ➤ **Chap 70 : les produits des services**

#### **0 % d'augmentation des prix des services**

1 667 300 €, en hausse de 1,56 % par rapport au voté 2024 :

Si ce chapitre reprend les recettes issues des services publics, l'inscription budgétaire est marquée par 2 éléments majeurs :

- AUCUNE augmentation des tarifs des services publics
- La valorisation des prestations police municipale dans le cadre de la mutualisation (165 000€).

### ➤ **Chap 73 : impôts et taxes (sauf 731)**

3 308 547 € au titre de la dotation de compensation (2 920 889 €) et de la DSC de la métropole (376 637€), figée depuis plus de 10 ans, ainsi que le FNGIR (11 021€).

### ➤ **Chap 731- fiscalité locale**

#### **0 % d'augmentation des taux de la fiscalité locale**

11 314 547 €, dont 10 091 657 € au titre de la taxe foncière bâtie et non bâtie et la THS (complété par 18 000€ d'autres contributions directes – évaluation rôles supplémentaires). Cette année encore, il est décidé une stabilité des taux de la fiscalité locale pour préserver le pouvoir d'achat des miolands.

Concernant la taxe d'électricité, (320 000€) de publicité (125 000 €), la taxe pylône (195 127 €), des hausses légères ont été inscrites en adéquation avec le réalisé prévisionnel 2024.

Concernant les droits de mutation, après trois années de baisse continue, on constate un sursaut sur la fin d'année 2024, qui permet d'augurer, en 2025, une recette comparable à 2023, soit 565 000€, bien loin des 980 000€ constatés en 2021, et qui représente une perte financière pour la commune de plus de 400 000€.

### ➤ **Chap 74 – dotations, subventions participations**

1 346 449 €, soit une hausse de 2,23% par rapport au voté 2024.

Ce chapitre comprend pour sa plus grande part, la participation de la CAF aux services de la petite enfance et de la jeunesse (945 978 €).

Il devient anecdotique de préciser que ce chapitre comprend également la DGF. La dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat, continue de diminuer, pour ne représenter plus que 90 000 €.

Il est important de rappeler que la perte cumulée des dotations de l'Etat, représente, depuis 10ans, près de 10 000 000€, alors que dans le même temps, l'Etat continue de se désengager sur ses politiques publiques laissant les collectivités prendre le relai, ou encore en prenant des décisions ayant un impact direct sur les finances des communes (augmentation du point d'indice, suppression de la taxe d'habitation ...).

Le chapitre 74 comprend également la compensation de l'Etat au titre des exonérations fiscales (284 571€), sans hausse prévisible, le FCTVA sur les dépenses de maintenance de fonctionnement (10 500€), ou encore la dotation au titre du recensement (2 400 €).

Enfin, ce chapitre permet de valoriser la participation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes aux évènements de la ville (VinAMions, Carnaval, fêtes de Noël...), pour un montant de 13 000€.

➤ **Chap 75 – autres produits de gestion courante**

111 747 €, soit une hausse de 21 % par rapport au voté 2024.

Une valorisation des fonciers de la commune et l'intégration de loyers pour la maison de soin permet de renforcer les inscriptions de ce chapitre.

➤ **Chap 013 – atténuation de charges**

300 000 €, une projection identique au BP 2024.

Grâce à un travail appuyé des services de suivi des dossiers, un volume financier de 300 000€, conforme au projeté 2024, est inscrit au titre du remboursement des indemnités journalières des contractuels par les assurances.

➤ **Chap 042 – opérations d'ordres**

94 000 €

➤ **R002 - Résultat excédentaire anticipé**

1 898 478,97 €

**Total des recettes de fonctionnement :**

**20 041 305,97 €**

## 2. Un budget d'investissement au service des miolands

Une section d'investissement équilibrée à 9 062 660,59 € après intégration des résultats de l'année antérieure et des restes à réaliser.

### a) Les dépenses réelles d'investissement de la commune

Des projets structurants pour la commune, venant renforcer son dynamisme et ses politiques publiques tournées vers tous les habitants.

Les dépenses d'investissement sont déclinées dans différents chapitres d'exécution (hors dette y compris restes à réaliser).

|              |                       |
|--------------|-----------------------|
| Chap 20      | 133 751,30 €          |
| Chap 204     | 236 414,00 €          |
| Chap 21      | 2 930 579,05 €        |
| Chap 23      | 684 434,30 €          |
| APCP         | 1 465 379,52 €        |
| <b>TOTAL</b> | <b>5 450 558,17 €</b> |

Les APCP actuels sont détaillés comme suit :

| <b>Intitulé</b>                          | <b>Crédits votés 2025 hors RàR</b> |
|--|------------------------------------|
| Complexe sportif Mangetemps              | 203 000,00                         |
| Désimperméabilisation des cours d'écoles | 172 209,00                         |
| Rénovation thermiques GS Joliot          | 400 000,00                         |
| Vidéo protection                         | 150 000,00                         |
| Création d'un complexe tennistique       | 500 000,00                         |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>1 425 209,00</b>                |

Ces dépenses se déclinent en différents projets structurants pour la commune.

### ➤ Un budget au profit de la jeunesse

Des projets structurants seront mis en œuvre pour la jeunesse de Mions, de la petite enfance à l'adolescence, en complément des projets du quotidien porté par les services.

- Maison des jeunes (120 000€)
- Études pour l'agrandissement du centre de loisir (20 000€)

- Réfection des écoles et des lieux petite enfance (sols, peinture, mise aux normes...) : 100 000€
- Climatisation des crèches
- Bardage alu de l'école Pasteur (100 000€)
- Végétalisation de la cour pasteur (160 000€)
- La mise aux normes de l'office restauration Pasteur (100 000€)
- Achat de mini bus pour faciliter les transports du centre de loisir et de l'accueil jeune, mobiliers pour les écoles (100 000€)

➤ **Un budget au service de la rénovation thermique, des économies d'énergie et la lutte contre les aléas climatiques :**

- Rénovation thermique du GS Joliot (400 000€)
- Changement de la chaudière GS Sibuet (100 000€)
- Lancement des études de la rénovation thermique de l'école Sibuet (20 000€)
- Installation de panneaux photovoltaïques sur équipements publics (50 000€)
- Études et travaux de ruissellement de l'eau (60 000€)

➤ **Un budget pour favoriser le sport et le loisir :**

Le budget 2025 sera particulièrement marqué par deux projets d'envergure :

- La finalisation de la piste intergénérationnelle à Mangetemps
- Le lancement des consultations pour la création d'un complexe tennistique. Cette opération, estimée à 4 Millions €, viendra renforcer la dynamique sportive de la ville.
  - 500 000 € seront votés pour l'année 2025.

Le sport et le loisir seront soutenus par d'autres opérations comme :

- Travaux d'embellissement du gymnase Tardy : peinture façade, reprise espace bar et accueil
- Climatisation de la maison des seniors
- Achat d'appareils sportifs extérieurs (10 000€)
- Équipements des structures sportives (50 000€)
- Création et renforcement des aires de jeux pour enfants (70 000€)

➤ **Un budget au bénéfice de la culture :**

- Climatisation du centre culturel
- Modernisation de la médiathèque, création de nouveaux espaces intérieurs
- Modernisation de la salle convergence (création d'une verrière, reprise de l'espace bar)

➤ **Un budget pour préserver le cadre de vie des miolands dont :**

- Création de parcs :
  - Finalisation du parc plantin (60 000€)
  - Parc ancienne poste (40 000€)
  - Parc pasteur maison Fumeux (20 000€)
  - Création de parcs canins (30 000€)
- Création d'un verger municipal
- Installation d'un nouveau rucher municipal : 10 000€
- Reprise des allées du cimetière Tranche 1 pour faciliter les mobilités : 50 000€
- 50 000€ au titre du FIC pour des aménagements de voirie complémentaires à ceux de la Métropole

➤ **Un budget en protection de la population :**

- Poursuite de l'équipement des agents Police municipale (financement Région AURA)
- Poursuite du programme de vidéo protection (150 000€ APCP) – financement Région AURA

➤ **Un budget qui favorise les mobilités :**

- Création de parkings pour favoriser les mobilités : 310 000€
  - Création d'un parking impasse du pavé
  - Création d'un parking au stade
  - Création d'un parking – mangetemps
- Lancement des études parking co-voiturage
- Lancement étude cheminement piéton – centre ville / centre de loisir
- Installation de stations de gonflage, de garage à vélo

➤ **Un budget pour la santé de tous :**

- Subvention d'équipement pour la maison des aidants au CCAS : 35 000€
- Financement des équipements de la maison de soin : 30 000€

➤ **Un budget au soutien aux agriculteurs de la commune :**

- Versement de subventions d'équipements aux agriculteurs de Mions pour accompagner les exploitants et contribuer au bien manger : 100 000€

➤ **Des investissements pour la modernisation de l'administration :**

- Achat de logiciels et autres outils informatiques / projection des outils Intelligence artificiels : 100 000€

➤ **Un budget qui anticipe l'avenir :**

- Une enveloppe pour réserves foncières au gré des opportunités : 380 000€

**b) Les dépenses d'ordres d'investissement**

➤ **194 000 € déclinés en 2 chapitres :**

- Chap 040 : 94 000 €
- Chap 041 : 100 000 €

➤ **L'intégration du déficit cumulé prévisionnel antérieur :**

- 2 230 102,42 € financé par le 1068

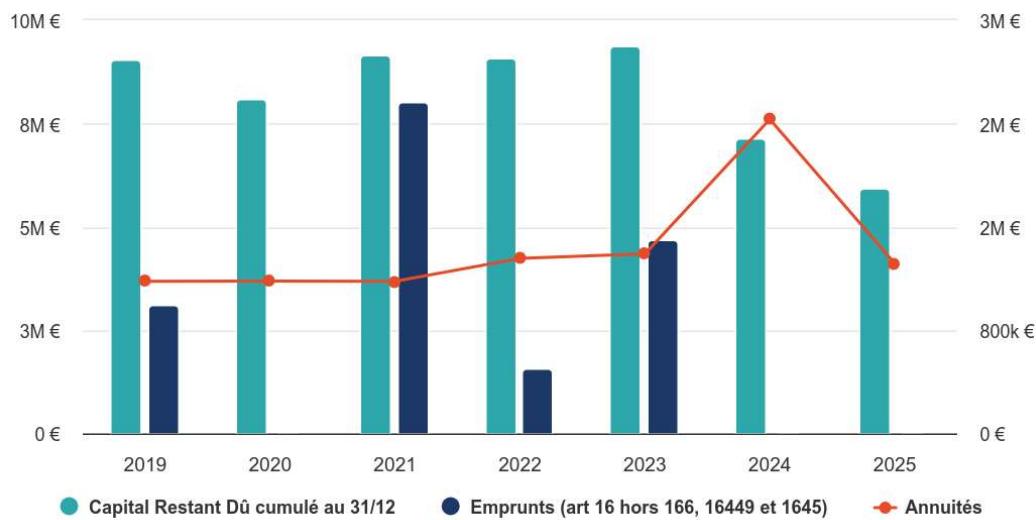
### c) La dette : 1 188 000 €

#### ➤ Chap 16 – emprunts et dettes assimilées

Pas d'emprunts nouveaux projetés à ce stade.

Un ratio de désendettement de 2,86 ans au 31 décembre 2025.

Une capacité pour la commune à investir par l'emprunt dans les années à venir.



**Total des dépenses d'investissement :**

**9 062 660,59 €**

## d) Les recettes d'investissement

### ➤ **Chap 10 – dotations et fonds divers (sauf 1068)**

Le montant du FCTVA est inscrit à hauteur de 456 164,06 € en lien avec les dépenses d'équipements de l'année n-1, complété par la taxe locale d'aménagement pour un montant de 40 200 €.

### ➤ **Chap 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés**

2 408 502,06 € issus de la section de fonctionnement et venant financer les déficits antérieurs et les restes à réaliser.

### ➤ **Chap 13 – subventions d'investissement :**

Les subventions des partenaires sont inscrites à hauteur 348 600 €, complétées des restes à réaliser de l'année 2024, à hauteur de 625 761,50 €.

Ces subventions viennent financer les projets structurants de la commune : rénovation thermique du groupe scolaire J. Curie, vidéo protection, cours d'école, panneaux photovoltaïques, maison de soin...

→ L'objectif reste de financer à hauteur de 25% les projets structurants de la commune. Tel a été le cas du complexe sportif (1 400 000€, soit 26%), des cours d'école (près de 40% de financement), des panneaux photovoltaïques (28%), de la vidéo protection ou encore de la rénovation thermique du GS Joliot.

Le partenaire privilégié reste la Région Auvergne Rhône Alpes. Les projets sont également soutenus par l'Etat (DSIL) et la Métropole (Aide aux communes).

### ➤ **Chap 024 – produits des cessions d'immobilisation**

Travail enclenché pour la cession d'un terrain communal, pour une recette estimée de 1 150 000€.

### ➤ **Recettes d'ordres issues de la section de fonctionnement :**

Chap 021 : virement de la section de fonctionnement – 2 963 432,29 €

Chap 040 : opérations entre sections – 970 000 €

Chap 041 : opérations patrimoniales – 100 000 €

### **Total des recettes d'investissement :**

**9 062 660,59 €**